

MIRECOURT, le 4 juillet 2016

Monsieur et Cher Collègue,

Vous êtes prié d'assister à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu en salle de la MAIRIE

LUNDI 11 JUILLET 2016 à 18 HEURES

Veillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Yves SEJOURNE

- Adoption du compte-rendu de la séance du 13 juin 2016
- Décisions municipales
- DIA
- Cession du local de la Fabrique
- Nouveau projet de schéma départemental intercommunal
- Tableau des effectifs du personnel
- Décision modificative n° 3 – budget Ville
- Subvention à une association
- Transposition des références législatives et réglementaires du PLU
- Subventions aux associations intervenant au sein des NAP
- Point sur la situation budgétaire de la Ville au 30 juin
- Questions diverses

--ooOoo--

Présents : Mmes CHIARAVALLI, BABOUHOT, VIDAL, BARBIER, MOINE, DIEZ, PREAUT, CLEMENT, WALTER, HUMBERT, SOMNY,

MM SEJOURNE, LAIBE, RUGA, MARA, MALLERET, SERDET, EVROT, FERRY, DAVAL, JAMIS, CITOYEN, FY

Absents : Mme SIMON, Mlle BENABID

Absents ayant donné pouvoir : Mme BAILLY à Mme CHIARAVALLI, Mme DUBUC à Mme SOMNY

M. BLONDELLE à Mme VIDAL

M. MICHEL à M. FERRY

Secrétaire de séance : Jean-Luc FERRY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, et invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance. Monsieur Jean-Luc FERRY, Conseiller Municipal, est déclaré installé dans ses fonctions. Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016, dont lecture est donnée par Monsieur Jean-Luc FERRY, secrétaire ? est adopté à l'unanimité.

--ooOoo—

Monsieur le Maire informe les membres présents de modification apportée à l'ordre du jour :

- Ajout de 5 points:

- Cession de l'immeuble rue Brahy - modification
- Cession d'une parcelle de terrain rue Abbé Grégoire
- Cession d'une maison d'habitation rue des Pampres
- Décision modificative – budget Rio
- Création d'un poste de contractuel

La modification proposée est adoptée à l'unanimité.

--ooOoo--

05/01

Objet : Décisions municipales - information

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.20 et du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- n° 2016-017 : tarif d'inscription à un mini séjour dans le cadre de l'ALSH 6/14 ans – vacances d'été
- n° 2016-018 : autorisation d'encaissement de recettes : billetterie pour le spectacle du 16 juin – auditorium de l'Ecole de Musique
- n° 2016-019 : tarifs d'inscriptions à certaines activités proposées dans le cadre de Sports Vacances juillet 2016

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

05/02

Objet : renonciation à l'exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122.22 et R. 122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 :

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés appartenant à :
- Consorts GENOT, pour un bien cadastré AE 271, sis 78 bis rue Gustave Jacquot, au prix de 100 000,00 €
 - Consorts DIDIER, pour un bien cadastré AT 43 et 44, sis 301 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au prix de 64 000,00 €
 - Madame HAG Françoise, pour un bien cadastré AM 9, sis 12 rue Lupot, au prix de 10 000,00 €

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Prend acte de ces informations.

--ooOoo--

05/03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a souhaité après réflexion céder le local de la Fabrique. Il rappelle à ce sujet la réunion informelle qui a eu lieu le jeudi 26 mai 2016 avec un acquéreur potentiel

Objet : Cession du local de la Fabrique

au cours de laquelle ce dernier a exposé les contours de son projet. M. le Maire remémore à l'assemblée délibérante de ce projet de multisalle avec des constantes (banquets, séminaires, mariages, fêtes de famille), un programme spécifique pour la saison d'été basé notamment sur l'accueil des groupes de touristes et un second programme pour la saison d'hiver avec des soirées « caf'conc » axé sur l'accueil de groupes musicaux jazz ou pop-rock.

Il indique également à l'assemblée que cette cession sera accompagnée de travaux de réhabilitation de la Grange à Sons et la maison Gameiro contiguë au musée pour redonner à la ville un espace de concert et d'exposition tel qu'il existait à la Fabrique (surface envisagée : 200 m2).

Il informe l'assemblée de l'estimation de France-Domains à hauteur de 60.000 € et propose de la céder à M. Bruno Furgaut, qui exploite la société de restauration l'Abondance, pour un montant de 65.000 € net vendeur.

Il convient également de distraire du patrimoine communal le bâtiment en question.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 contre (Mme SOMNY qui utilise le pouvoir de Mme DUBUC, MM JAMIS, FY, CITOYEN) autorise M. le Maire à distraire le bâtiment du patrimoine communal, à signer le compromis puis l'acte de cession de la Fabrique pour un montant de 65.000 € auprès de Maître Valérie Frantzen-Bontemps.

05/04

--ooOoo--

Objet : Nouveau projet de schéma départemental intercommunal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier de M. le Préfet des Vosges et son arrêté en date du 3 mai 2016. Il détaille le projet de périmètre de la future communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Mirecourt et de la communauté de communes du secteur de Dompain avec extension aux 15 communes issues de la communauté de communes de la moyenne Moselle (Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval) et extension à la commune de Rancourt issue de la communauté de communes de Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il convient à chacune des communes concernées d'exprimer son avis sur ce projet.

M. le Maire présente un rapport explicatif qui permet aux membres du conseil municipal de se prononcer en toute connaissance de cause.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider le projet de périmètre tel qu'acté dans l'arrêté de Monsieur le Préfet des Vosges.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve et valide le périmètre de la future communauté de communes
tel qu'il est défini par l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016.

05/05

--ooOoo--

Objet : Modification du tableau
des emplois

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent des services techniques municipaux est transféré à la Communauté de Communes du Pays de MIRECOURT, afin de remplacer un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2016.

Il avait été proposé de recruter à cette date un technicien qui serait chargé d'assurer l'encadrement des équipes des services techniques municipaux et qui deviendrait l'adjoint du Directeur des Services Techniques. Or à l'issue des entretiens de sélection, le choix s'est porté sur un adjoint technique principal 2ème classe.

En conséquence, il conviendrait de modifier le tableau des emplois comme suit :

- agent de maîtrise : - 1
- adjoint technique principal 2ème classe : + 1

Le Conseil Municipal

**Après avoir entendu les explications de son Maire
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

- décide de modifier le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} juillet 2016
- précise que les crédits seront prévus au budget primitif
- décide de rapporter les termes de la délibération du 4 avril 2016 portant modification du tableau des emplois

--ooOoo--

05/06

Objet : Décision modificative
2016/03 – Budget Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget Ville 2016

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 022 : - 10 000 €

CHAPITRE 011 6061 020 : + 950 €

CHAPITRE 011 6161 020 : + 12 650 € (omission du contrat flotte de la ville)

TOTAL GENERAL DEPENSES : + 3 600 €

Recettes de fonctionnement.

° CHAPITRE 70 - 70875 020 : + 3 600 € (part. annuelle dédiée à la CCPM pour occupation des locaux)

° D 011 6067 : + 2000 € (acquisition test psychologue scolaire).
C 74 74748 : + 2000 €

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget Ville 2016 comme ci-dessus.

05/07

--ooOoo--

Objet : Subvention à une association

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 4 avril dernier, il avait été décidé de surseoir à la demande de subvention déposée par l'association « Amis du Vieux Mirecourt Regain », dans l'attente d'une rencontre avec l'association.

Monsieur le Maire propose alors l'attribution d'une subvention de 700 €.

Le Conseil Municipal,

par 22 voix pour, 2 abstentions (Mme CLEMENT et M. LAIBE), 2 non-participations au vote en vertu de l'article L.2131. du CGCT (Mme CHIARAVALLI et M. FY) et 1 contre (Mme BABOUHOT), décide d'attribuer une subvention de 700 € à l'association « Amis du Vieux Mirecourt Regain ».

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

décide d'allouer une subvention de 700 € à l'association « Amis du Vieux Mirecourt Regain »

--ooOoo--

05/08

Vu l'ordonnance du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du code de l'urbanisme,

Objet : Transposition des références législatives et réglementaires du PLU

Vu le décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Mirecourt approuvé le 14 janvier 2013,

Considérant la recodification du livre 1^{er} du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet des Vosges en date du 10 mai 2016 précisant les dispositions à prendre dans le cadre de cette recodification,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de joindre au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mirecourt dans un souci d'accessibilité et de la lisibilité de la règle de droit, à titre informatif, les tableaux de correspondance permettant une transposition des références législatives et réglementaires du Plan Local

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

d'Urbanisme issues de l'ancienne codification du code de l'urbanisme avec celles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Mirecourt durant un mois.

--ooOoo--

05/09

Objet : Subventions aux associations intervenant au sein des NAP

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle aux associations mirecurtiennes qui ont participé aux Nouvelles Activités Péri-Educatives, soit :

Club Hale-Bopp : 70 €

Les amis du vieux Mirecourt : 100 €

Pétanque club : 150 €

Club Madon Scrabble : 100 €

Renouveau et promotion de la dentelle : 100 €

ESF (association familiale) : 80 €

Club de pêche : 100 €

Lift-club (tennis de table) : 110 €

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, en vertu de l'article L.213.11 du CGCT accorde ces subventions, qui seront imputées sur la fonction 2131-article 6574.

--ooOoo--

05/10

Objet : Cession d'un immeuble rue Brahy – modification

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la décision de la ville de Mirecourt de céder le bâtiment situé 20, rue du Docteur Brahy à Mirecourt et en particulier la délibération 03/23 du 7 avril 2016. Il s'agit d'un immeuble de rapport cadastré AD 303 (330 m²), AD 302 (155 m²) et AD 363 (86 m²) pour 571 m², configuré sur trois niveaux et composé de quatre logements (2 T3 et 2 T4). Après un échange avec l'acquéreur qui a souhaité pouvoir disposer d'un peu plus de terrain autour du bien et estimation des Domaines, le prix définitif s'établit à 97.500 €.

Il convient également d'approuver la désaffectation de ces quatre appartements qui étaient des logements de fonction de la ville de Mirecourt (lois des 30 octobre 1886 et du 19 juillet 1889) et de déclasser du domaine public communal ce bâtiment et le terrain adjacent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 5 contre (Mme SOMNY qui utilise le pouvoir de Mme DUBUC, MM JAMIS, FY et CITOYEN) et 1 non-participation au vote en vertu de l'article L.2131. du CGCT (Mme BABOUHOT) donne son accord pour la cession par la Ville

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

de Mirecourt à M. Jean-François ROMARY demeurant à Ahéville de l'immeuble cadastré AD 303, AD 302 et AD 363, pour un montant de 97.500 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

--ooOoo--

05/11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des professionnels de santé se sont manifestés pour acquérir une parcelle de 680 m² rue Abbé Grégoire afin d'y construire un cabinet médical.

Objet : Cession d'un terrain rue
Abbé Grégoire

Il indique qu'une estimation a été demandée auprès de France-Domains pour cette parcelle dont la valeur est estimée à 40 €/m². Il informe l'assemblée que les investisseurs vont créer une SCI en cours de constitution pour mener à bien cette opération. Une nouvelle délibération sera prise lorsque le projet sera définitivement arrêté.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente de cette parcelle auprès de Maître Valérie Frantzen-Bontemps pour un montant estimé de 27.200 €/HT et demande une clause de retour à la Ville de cette parcelle en cas de non réalisation du projet dans un délai de deux années.

--ooOoo--

05/12

Objet : Cession d'une maison
d'habitation rue des Pampres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier a souhaité se rendre acquéreur de la Maison sise rue des Pampres dévolue précédemment à la Direction Générale des Services. Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis avec l'acheteur puis ensuite signer l'acte authentique. Le conseil municipal doit également se prononcer sur la distraction du bien du patrimoine communal.

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et la cession de cet immeuble auprès de Maître Valérie Frantzen-Bontemps pour un montant estimé par France-Domains à un montant de 105.000 €/HT.

--ooOoo--

05/13

Objet : Décision modificative
1/2016 – Budget régie
d'exploitation du cinéma Rio

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires concernant le budget annexe du Rio 2016

DM n° 1/2016 budget annexe cinéma RIO

D CHAP 21 - ARTICLE 2188 : + 10 100 €

D CHAP 23 - ARTICLE 2313 : - 10 100 €

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget annexe Rio 2016 comme ci-dessus.

--ooOoo--

05/14

Objet : Création d'un poste d'agent contractuel à temps complet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un agent municipal avait été recruté le 1er juillet 2014 dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion afin d'y exercer des missions à la Maison de la Dentelle, au Musée de la Lutherie et à la Maison de la Musique Mécanique. Une demande de renouvellement de ce contrat a été formulée afin de permettre une continuité des actions de formations engagées auprès du cocontractant ; celle-ci a fait l'objet d'un rejet.

En conséquence, il est proposé de créer un poste de contractuel d'adjoint du patrimoine 2ème classe, à temps complet, pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2016.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de son Maire

- décide de compléter le tableau des emplois comme ci-dessus
- fixe la date d'effet au 1^{er} juillet 2016
- précise que les crédits seront prévus au budget primitif
- décide de supprimer le poste d'accueil à la Maison de la Dentelle créé par délibération du 20 juin 2014

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

--ooOoo--

05/15

Objet : Groupement de commandes Ville – CCPM

L'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, dans son article 28, ouvre la possibilité de créer des groupements de commandes entre collectivités territoriales pour des intérêts techniques et économiques.

Ainsi les travaux de réfection de la rue du Colonel Mangin (assainissement eaux usées pour la CCPM, enfouissement des réseaux secs, éclairage public et réhabilitation voirie pour la Ville de Mirecourt) pourront être réalisés par une seule entreprise.

Le Président de la CCPM étant également Maire de la Commune de Mirecourt, il convient de donner délégation de signature à un adjoint pour signer au nom de la Commune de Mirecourt la convention de groupement de commandes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

Réception Sous-Préfecture
Le 19 juillet 2016

Décide de donner délégation à M. Roland RUGA, Adjoint aux Travaux de la Ville de Mirecourt, pour signer une convention au nom de la Ville de Mirecourt d'un groupement de commandes avec la CCPM concernant les travaux de réfection de la rue du Colonel Mangin.

N° 1 à 15

Mmes CHIARAVALLI BABOUHOT VIDAL

BARBIER CLEMENT MOINE

DIEZ PREAUT WALTER

HUMBERT SOMNY

MM SEJOURNE LAIBE RUGA

MARA MALLERET SERDET

EVROT FERRY DAVAL

JAMIS FY CITOYEN